

Séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 21 juin 2017

Sous la présidence de Monsieur Jean-François JAUNET - Maire

Présents : Philippe TRONCY, Corinne COGNARD, Marcel MARTIN, Marie-Noëlle DAZY, Dominique MAUGUIN, Françoise CHEVALIER, Olivier DESCOURS, Didier DAUVERGNE, Bruno GERARD, Marie-Christelle SCHLEININGER.

Excusés :- Priscilla LAUPRETRE (procuration à Marie-Noëlle DAZY)
- Martine DELEY (procuration à Françoise CHEVALIER)

Absent : Pierre-Yves DUMAS

Secrétaire de séance : Marie-Christelle SCHLEININGER

Ouverture de la séance à 18 heures 40

Le compte rendu de séance du 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Présentation du PADD (plan d'aménagement et de développement durable inséré dans le PLUi) :
Mme Frédérique Lemoine et Mr Michel Richard, missionnés par la communauté urbaine de le Creusot-Montceau ont exposé, par le biais d'une projection suivie d'un échange, la mise en place du PADD et de ses 5 objectifs (orientations générales) :
 - Assurer la transition écologique,
 - Assurer l'attractivité,
 - Organiser un territoire urbain et rural,
 - Embellir et profiter d'un cadre de vie agréable,
 - Requalifier le parc des logements pour améliorer son attractivité.
2. Décision modificative budget commune n°1 :
Régularisation chapitre 40, écart de 0.63 €.
3. Décision modificative budget commune n°2
Régularisation compte 673 pour 150€.

Vote à l'unanimité
4. Décision modificative budget lotissement n°1 :
Régularisation arrondis TVA pour 5€

Vote à l'unanimité
5. Attribution du marché transport scolaire :
Le coût du transport scolaire s'élève actuellement à 27000 € TTC, subventionné à hauteur de 45% par la Communauté de Communes, soit un coût de 15000 € pour la commune (500 €/élève).
Les frais d'entretien du bus communal étant importants, la continuité du service en règle étant difficile à assurer, il a été décidé de confier cette mission à un prestataire de service.
Un appel d'offres a été effectué.
3 prestataires ont répondu.

Les Rapides de Saône et Loire	Voyages Clunyois	Entreprise Girardot
Devis : 44248 € HT	Devis : 33876.66 € HT	Devis : 39900€ HT
Négociation : 38325 € HT	Sans réponse	Après négociation : 29 050€ HT

Variante : utilisation du bus après avoir déposé les collégiens à 8h20, en effectuant 2 fois « boucles » ce qui nécessite la présence de 2 accompagnateurs.

Variante : réaliser un ramassage unique des collégiens et des élèves du primaire, ce qui nécessite également la présence de 2 accompagnateurs, mais pris en chemin, solution compliquée à mettre en œuvre.

Le choix est arrêté sur l'entreprise « Les voyages Girardot », avec l'option du 2^{ème} devis, à savoir, utilisation du bus après avoir déposé les collégiens à 8h20, en effectuant 2 « boucles » ce qui nécessite la présence de 2 accompagnateurs.

Devis : 31955 € TTC financés en partie par la Communauté de Communes soit 17575.25 € TTC en charge de la commune, ce qui revient à un coût de 585.84 €/ élève / an, estimation basé sur 30 élèves

Afin de financer ce coût, il sera demandé aux familles une contribution financière pour les élèves utilisateurs, contribution reprise à l'identique de celle de 2009, à savoir :

- 33 €/ élève / trimestre,
- 22 €/ élève / trimestre pour un 2^{ème} enfant,
- 11 €/ élève / trimestre pour un 3^{ème} enfant.

Vote : 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

6. Indemnités horaires supplémentaires :

Liste des grades bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Vote à l'unanimité

7. Tarifs Centre de Loisirs :

Etude de la situation du coût de fréquentation en cas de semaine contenant un jour férié : en cas de fréquentation du Centre de Loisirs durant une semaine composée d'un jour férié, le tarif sera réduit de 20%.

Vote à l'unanimité

8. Convention avec l'association « 30 millions d'amis » :

Etude d'une possible convention avec l'association « 30 millions d'amis » permettant de confier à un vétérinaire du bassin, choisi par la commune, qui aura la charge de tatouer et de stériliser les chats errants.

Tarifs : 80 € pour les femelles et 60 € pour les mâles.

Les chats errants seraient capturés, confiés à un vétérinaire puis restitués sur le lieu de capture.

La question se pose sur le devenir des chats dont on ne pourrait pas identifier le propriétaire.

Question remise à débat ultérieurement.

Délibération ajournée

9. Horaires de la poste

Le conseil municipal est inquiet quant aux futurs horaires de la Poste à Génelard,

Le Conseil municipal propose de maintenir une ouverture quotidienne avec à minima le volume horaire actuel.

Vote : 10 voix pour, 1 abstention.

Fin de la séance à 20 heures 45